

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1081

Rubrik: Médias

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

bue aussi à accroître le sentiment d'insécurité, notamment le soir, dans les convois non accompagnés qui sont appelés à se développer. Des rames de type TSOL, qui peuvent rouler en composition simple ou double suivant les heures, seraient mieux adaptées: elles sont plus légères et le dégagement d'un bout à l'autre de la rame diminue l'isolement des voyageurs solitaires. On sait que les CFF ont fini par acquérir de telles compositions pour le trafic régional Genève - La Plaine. Espérons que ce cas ne restera pas isolé, car avant d'envisager de nouvelles suppressions de lignes et leur remplacement par un service de bus, il serait nécessaire d'avoir acquis suffisamment d'expérience dans des modes d'exploitation réellement adaptés au trafic régional, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Cela dit, il est des situations où le bus offre une desserte de meilleure qualité: c'est probablement vrai entre Soleure et Herzogenbuchsee, tronçon qui ne sera plus desservi par rail à partir du 31 mai prochain. ■

Rendre Zurich inattentive

(jd) L'évolution est propre à toutes les grandes agglomérations: le nombre des logements diminue au profit des places de travail et simultanément l'industrie cède la place au secteur tertiaire. A Zurich le phénomène est particulièrement visible; en vingt-cinq ans les emplois ont crû de 25% alors que la population résidente a chuté de 18%, et aujourd'hui les places de travail sont aussi nombreuses que les habitants. Mais, alors que l'industrie et l'artisanat fournissaient encore en 1965 43% des emplois, ils n'en représentent plus que 21,9% actuellement.

Cette évolution est négative à double titre: elle favorise les déplacements pendulaires et aggrave les problèmes de circulation de la métropole de la Limmat d'une part et elle conduit à une domination du secteur tertiaire d'autre part, qui fait flamber les prix du sol et des loyers et fragilise le tissu économique de la cité.

Pour contrecarrer ces effets négatifs, la majorité rose-verte du Conseil communal a adopté un nouveau règlement des constructions et des zones qui prévoit

la sauvegarde de la majeure partie de la zone industrielle, la création d'une zone pour l'artisanat et d'une zone mixte de logements et de services.

La droite et les milieux économiques combattent vigoureusement ce règlement. Ils insistent sur les profondes modifications qui touchent l'industrie: la part propre de la production diminue au profit des activités de services directement liées à la production — planification, programmation, publicité. Selon eux, la rigidité de ce règlement empêchera les adaptations nécessaires du tissu économique et affaiblira l'attractivité de la place industrielle zurichoise. Les partisans du nouveau règlement rétorquent que des dispositions dérogatoires assureront la souplesse indispensable, mais ils se refusent à ouvrir de manière générale le périmètre industriel à des activités tertiaires par crainte de la spéculation immobilière. En effet, l'enjeu financier est de taille. On peut estimer à 450 millions de francs la plus-value foncière résultant du transfert d'une partie de la zone industrielle en zone mixte, tel qu'adopté par le Conseil municipal, plus-value qui augmenterait encore de 1,3 milliard si les revendications de la minorité bourgeoise étaient acceptées. Dans ce contexte, la défense des lois du marché et de la liberté d'action des acteurs économiques se conjugue avec l'espoir d'un substantiel bénéfice pour les propriétaires de terrains industriels en déshérence. Le souverain zurichois tranchera le 17 mai prochain. ■

La dérive de l'UDC

(ag) Entre tous, le problème de l'asile est délicat: ressenti de manière passionnelle par la population, difficile à gérer politiquement. Tous les pays en font l'expérience.

Quelle dérive que l'UDC, parti gouvernemental, s'en empare par le moyen d'une initiative populaire qui ne peut être que simplificatrice et démagogique. Qu'en d'autres temps Schwarzenbach ou l'Action nationale aient fait ce type d'exercice, on peut l'admettre, c'étaient des mouvements non associés aux responsabilités. Mais qu'un parti gouvernemental, au niveau fédéral et cantonal, recoure à l'initiative sur un sujet aussi brûlant, c'est politiquement inacceptable.

Il s'agit, dit-on, de replâtrer le parti après le refus de suivre le texte de l'UDC zuri-

choise, entraînée par Blocher. Mais ce replâtrage ne masque pas les divisions. L'absence du président du parti lors de la conférence de presse a été particulièrement remarquée.

Il ne s'agit pas d'attiser la xénophobie, rassure-t-on. Schwarzenbach tenait le même langage: c'est parce qu'on aime les étrangers qu'on n'en veut pas afin qu'ils n'incitent pas la population à les rejeter, disait-il. Mais une initiative populaire à quoi sert-elle si ce n'est à engranger des voix là où l'on croit que la récolte sera ample et facile? Ça va nécessairement dans le sens de la pente. Sur le plan romand, on regrettera que la section vaudoise, la plus importante, ait accepté de cautionner par la présence de Marcel Blanc, vice-président de l'UDC, un texte politiquement irresponsable. Est-ce que le désir de s'implanter dans les villes suffit pour justifier le reniement d'une tradition où l'humanisme avait sa place? ■

MÉDIAS

L'hebdomadaire *Wochenzeitung-WoZ* vient de donner son bulletin de santé financière. Grâce à l'augmentation du nombre de ses pages à 32, le nombre des abonnés a passé à 13 000 (un gain de 1200) et, avec la vente au numéro, 20 000 exemplaires sont diffusés chaque semaine. Pour un chiffre d'affaires de 3,4 millions de francs, un cash flow de 5000 francs a été enregistré et, conséquence des amortissements, un déficit de 40 000 francs a été comptabilisé. Le budget prévoyait un excédent de charges de 80 000 francs.

Tandis que les deux quotidiens neuchâtelois doivent introduire le chômage partiel pour faire face à la baisse de leurs recettes, le quotidien delémontain *Le Démocrate* (tirage 18 000 exemplaires) adopte un nouveau visage en tenant compte des conseils de l'entreprise Publimédia, spécialisée dans la conception de journaux.

A partir du 4 mai, la Télévision romande diffusera le matin à 8h35 un bulletin canadien d'information, celui de Radio Canada ou de Radio Métropole. Ce sera l'occasion d'avoir accès en français à une vision américaine de l'actualité.